

« Le Phare »

Édition octobre—novembre—décembre 2022

L'Isle-aux-Coudres, au rythme des marées



Municipalité de
L'Isle-aux-Coudres

1026, chemin des Coudriers

Téléphone : 418 760-1060

Télécopieur : 418 760-1061

Courriel :

contact@municipaliteiac.ca

Site Internet : www.municipaliteiac.ca

Prochaines séances ordinaires

du conseil municipal :

(Mardi) 11 octobre 2022

14 novembre 2022

12 décembre 2022

Les séances débutent à 19h00.

Veuillez prendre note que l'hôtel de ville est ouvert au public selon l'horaire suivant et fermé les jours fériés :

Du lundi au jeudi,

de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



Suivez-nous sur
facebook

Soyez les bienvenus!

A ssainissement des eaux—Crédit d'impôt remboursable

Le gouvernement du Québec a mis en place un crédit d'impôt remboursable pour aider financièrement les propriétaires qui doivent effectuer des travaux de mise aux normes de leurs installations septiques. Ce n'est pas une subvention à proprement parler, mais c'est tout de même une aide financière intéressante pour ceux qui possèdent une fosse septique qui nécessite des réparations afin d'être conforme aux normes du Québec. Le montant de ce crédit d'impôt varie en fonction du coût des travaux et ceux-ci doivent être effectués par un entrepreneur titulaire d'une licence appropriée, dans le respect des règlements québécois sur le traitement des eaux usées. Plusieurs types de travaux sont admissibles pour cette aide financière qui s'adresse aux propriétaires d'une habitation admissible qui feront exécuter des travaux par un entrepreneur qualifié en vertu d'une entente de service conclue après le 31 mars 2022 et avant le 1er avril 2027. RÉF: <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/tp-1029-ae-a/>

I nauguration de la caserne incendie

Le conseil municipal souhaite remercier toute l'équipe de pompiers, le comité des loisirs ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué de près ou de loin à l'inauguration de la nouvelle caserne incendie le 27 août dernier.

Cette journée a pu être mémorable grâce à votre don de temps, qui on le sait, est si précieux! Le coup de hache a marqué officiellement l'ouverture de la caserne. C'est un projet qui apporte une très grande fierté à tous les insulaires. Merci à tous ceux qui se sont déplacés pour participer à cette grande fête et merci encore à tous les bénévoles!

B UREAUX DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE — HEURES ET JOURS D'OUVERTURE

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui exigeaient de déterminer par règlement les jours et les heures d'ouverture des bureaux de la municipalité, ont été abrogées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a abrogé le règlement 2016-06 concernant les heures et les jours d'ouverture des bureaux de l'administration municipale par l'adoption du règlement 2022-11;

QUE les heures et les jours d'ouverture des bureaux de l'administration municipale soient fixés ainsi qu'il suit :

Du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, et ce, à compter du 6 septembre 2022, et ce, à l'année;

QUE le bureau municipal soit de plus fermé les fériés et jours suivants, à savoir :

La semaine complète comprenant le Jour de l'An
Lendemain du Jour de l'An

Vendredi Saint

Lundi de Pâques

Journée nationale des patriotes

Fête de la Saint-Jean-Baptiste

Fête du Canada

Fête du Travail

Action de grâce

Jour du Souvenir

Veille de Noël

La semaine complète comprenant le jour de Noël

Lendemain de Noël

Veille du Jour de l'An

Les samedis et les dimanches;

QU'afin d'éviter toute ambiguïté relativement à ce qui précède concernant la fermeture du bureau municipal les semaines complètes comprenant le Jour de l'An et le jour de Noël, il est entendu qu'une semaine débute le dimanche et se termine le samedi suivant.

C OMITÉ DES LOISIRS DE L'ISLE-AUX-COUDRES

Votre comité des loisirs vous invite à ...l'Halloween à L'Isle-aux-Coudres! Le **vendredi le 28 octobre prochain**! Ce sera donc pour tous les personnages colorés l'occasion de visiter les maisons qui seront décorées. Surveillez bien nos publications sur notre page Facebook pour ne rien manquer!



D OMAINE DE LA «POINTE DU BOUT-D'EN-BAS» — RAPPEL IMPORTANT

Il est strictement interdit de circuler avec un VTT, côte-à-côte, motocross ou tout autres véhicules moteur sur la pointe du «Bout-d'en-Bas»; seul, les marcheurs ou les cyclistes sont autorisés à y circuler.

D'abord et avant tout, nous souhaitons encourager les contrevenants à changer leur comportement sans avoir recours à l'imposition des amendes prévues. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre contribution à la protection de ce site magnifique!

É LECTION PARTIELLE AU POSTE DE CONSEILLER #1

Conformément aux dispositions de l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2), Madame Marie Du-four secrétaire-trésorière adjointe, vous informe que le poste de conseiller municipal au siège numéro 1 est vacant et que des élections partielles auront lieu.

M OT DU MAIRE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,



À titre de maire de notre municipalité, je suis très fier du travail qui est accompli depuis le début de mon mandat. Il va de soi que bien des dossiers sont en cours et les membres du conseil et moi-même y travaillons en continu.

Que ce soit pour l'aménagement de la pointe du bout d'en bas, pour l'étude d'opportunité pour le déplacement du quai ainsi que beaucoup de demandes qui nous sont acheminées par les citoyens, nous nous impliquons positivement pour faire bouger les choses tout en respectant les délais nécessaires à leur aboutissement.

Bien sûr, vous n'êtes pas sans vous demander comment les services de traversiers seront déployés au courant de l'automne et nous également. C'est pourquoi une demande de rencontre a été acheminée à la direction de la Société des Traversiers du Québec afin de nous apporter des réponses à nos questions.

Nul besoin de statistiques chiffrées pour constater combien nous avons besoin de nos services de traversiers pour assurer la sécurité et la prospérité de notre communauté. Nous croyons fermement que ces questions doivent trouver écho auprès des dirigeants de la Société des Traversiers et aussi auprès de nos députés et ministres. Nous sommes toujours en communication avec les dirigeants de la Société des Traversiers du Québec afin de s'assurer que leur mission soit respectée tel que convenu dans leur engagement auprès de notre population.

C'est à travers ces nombreuses préoccupations que la gestion au quotidien, tout aussi importante, démontre la vivacité de nos habitants à se prendre en main et à continuer d'avancer. Notre capacité d'agir se reflète dans la participation de tous lorsqu'il faut se mobiliser. Je suis très heureux de vous voir vous serrer les coudes lorsque la situation l'exige.

Alors continuons à applaudir nos bons coups, continuons à développer notre île et soyons solidaires. Pour ma part, je vous assure que je reste à l'écoute de vos préoccupations et que je continuerai à défendre les intérêts de tous les insulaires.

S ERVICE D'URBANISME

La saison hivernale approche ! Nous vous rappelons que les abris d'hiver, abris d'autobus temporaires et clôtures à neige sont autorisés du **15 octobre au 15 mai** de l'année suivante. Nous vous référons à l'article 8.2.1 du règlement de zonage 2009-08 pour prendre connaissance des normes applicables à ces structures temporaires.

Demande de permis: Seule une demande de permis **COMPLÈTE** est traitable, et le délai de traitement peut aller jusqu'à 3 semaines selon la période. **Prenez donc de l'avance dans vos projets !** N'hésitez pas à envoyer votre formulaire de demande de permis et les documents requis par courriel. Notez qu'en cas de besoin d'autorisations ministérielles, les délais seront plus importants.

Vous devez attendre d'avoir votre permis **signé et payé AVANT** de commencer les travaux. Toute infraction est passible d'une amende.

Noter que l'inspecteur municipal, Alexandre Souillat, est présent le mercredi et jeudi seulement, de 8h à midi, et de 13h à 14h45

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez le joindre au 418-760-1060

BIBLIOTHÈQUE «POUR LA SUITE DU MONDE»

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite dorénavant fixer par résolution les jours et les heures d’ouverture de la bibliothèque municipale puisque ceux-ci peuvent être sujets à changement selon les disponibilités des bénévoles et aussi parce qu’il est plus simple d’effectuer une modification par résolution que par règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entamé le processus d’abrogation du chapitre concernant les heures et jours d’ouverture de la bibliothèque dans le règlement 2017-12 concernant le fonctionnement de la bibliothèque municipale;

L’horaire suivant a été dûment proposé et adopté.

Horaire régulier (septembre à mai inclusivement) :		Horaire d’été (juin à août inclusivement):	
Mardi :	14h à 15h	Mercredi	19h à 20h
Mercredi :	19h à 20h	Samedi	10h à 11h.
Samedi :	10h à 11h		

Aussi le conseil municipal souhaite s’inscrire dans le mouvement international « Fine Free Library » en soutenant l’abolition des frais de retard puisque ces derniers peuvent constituer une barrière économique qui entrave l’accès aux ressources et aux services de la bibliothèque pour les personnes financièrement défavorisées au sein de la communauté.

Vous êtes invités à visitez votre bibliothèque afin de connaître toutes les activités prévues cet automne ainsi que toutes les opportunités qu’elle peut vous apporter.

N’hésitez pas à demander un ouvrage qui n’est pas Vos bénévoles sont impatientes de vous accueillir!

CLUB FADOQ— LES INSULAIRES DE L’ISLE-AUX-COUDRES!



Entrez dans la danse

Votre club FADOQ vous attend!

- ▶ Activités et loisirs
- ▶ Plus de **1000** rabais et privilèges
- ▶ Défense des droits collectifs

▶ Devenez membre dès aujourd’hui!
fadoq.ca/clubs
418 438-1365 • 1 800 828-3344



LA TOURNÉE DE RECONNAISSANCE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES DE CHARLEVOIX !

Dans le cadre de la semaine nationale des personnes proches aidantes qui se tiendra du 6 au 12 novembre 2022, le comité organisateur dans Charlevoix tient à honorer et reconnaître l’immense apport des personnes proches aidantes dans notre communauté.

Pour ce faire, la contribution des citoyens de Charlevoix est sollicitée afin de soumettre la candidature d’une personne de leur entourage, qui s’occupe d’un être cher nécessitant un soutien physique, psychologique et/ou psychosocial. Le soutien peut être offert à un conjoint, un enfant, un parent, un ami... peu importe son âge, et résidant dans la même maison ou non.

Un geste simple pour choyer une personne proche aidante de votre entourage !

Tous les candidats proposés recevront une reconnaissance personnalisée et auront la chance de mériter un des 14 paniers cadeaux d’une valeur approximative de 250 \$. Les 14 gagnants, un par municipalité ainsi que le TNO de Sagard Lac-Deschênes, seront déterminés par tirage au sort et recevront leur prix, directement à domicile, durant la semaine nationale des personnes proches aidantes, en novembre prochain.

- Pour soumettre une candidature, il suffit de remplir le formulaire , ou encore, de soumettre la candidature en ligne via le lien suivant : [Formulaire de mise candidature. Tournée reconnaissance des proches aidants de Charlevoix \(google.com\)](#). Pour plus d’informations, contactez Suzie Girard-Tremblay à La Marée au 418 665-0050 ou Renée-Claude Laroche au Centre d’action bénévole de Charlevoix au 418 665-7567.

Toute personne proche aidante est admissible, à la condition qu’elle soit résidente de Charlevoix. Les formulaires doivent être envoyés au plus tard le 14 octobre 2022.

Au nom des personnes proches aidantes de Charlevoix, les membres du comité organisateur dans Charlevoix vous remercient de votre collaboration !

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES— PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L’HERBICYCLAGE

Pour promouvoir la pratique de l’herbicyclage sur son territoire, la MRC de Charlevoix subventionne l’achat de lame déchiqueteuse ou de tondeuse déchiqueteuse ! Si vous êtes résident sur le territoire desservi par la MRC de Charlevoix et que vous respectez toutes les conditions d’admissibilité, vous pouvez recevoir un remboursement de 20 \$ pour une lame déchiqueteuse et de 40 \$ pour une tondeuse déchiqueteuse.

Pour l’obtenir, vous remplissez le formulaire de demande. Vous recevrez un accusé de réception par courriel. Après analyse de vos pièces justificatives, vous recevrez un autre courriel vous donnant la réponse à votre demande.

Le programme de financement fonctionne sous la forme du premier arrivé, premier servi jusqu’à épuisement du montant annuel de subvention.

Visiter le site de la MRC de Charlevoix à l’adresse mrccharlevoix.ca, téléphonez 418-435-2639 poste 6012 ou bien écrivez par courriel à : gmr@mrccharlevoix.ca

SEMAINE de la prévention des incendies—9 au 15 octobre 2022

Chaque année au Québec, les incendies causent en moyenne :

- 13 maisons endommagées chaque jour,
- 400 blessés,
- 24 000 personnes évacuées.

Près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine.



CERCLE DES FERMIERES DE L’ISLE-AUX-COUDRES— 65 ans d’implication dans la communauté

Le Cercle de Fermières L’Isle-aux-Coudres commémorera le 12 octobre prochain ses 65 ans de fondation. Un événement que le conseil d’administration tient à souligner de belle façon.

Ainsi, les membres sont invitées au local principal dès 17h30. Un goûter leur sera servi pour marquer ce bel événement. Ce sera l’occasion de beaux échanges.

Ravivons la mémoire des insulaires en rappelant que le premier conseil d’administration du Cercle, en 1957, était composé des personnes suivantes : Mmes Marie-Ange Desgagnés, présidente, Marie-Ange Harvey, secrétaire, ainsi que Mmes Obéline Perron, Marie-Paule Dufour, Éléonore Pedneault, Annette Dufour et Cécile Tremblay.

Ces pionnières ont contribué à l’avancement des femmes au sein de la communauté. Grâce à leur ténacité et leur engagement, nous, Fermières des temps nouveaux, pouvons poursuivre la mission fondamentale des Cercles de Fermières du Québec qui est, entre autres, de protéger le patrimoine culturel et artisanal, de transmettre ses connaissances, de même que de promouvoir les intérêts de la femme et de la famille. La devise, elle, n’a pas changée d’un iota : *Pour la terre et le foyer.*

C’est donc un rendez-vous à ne pas manquer le mercredi 12 octobre. Une belle occasion pour rappeler avec fierté l’engagement de ces femmes qui ont tracé la voie.

Pour les citoyennes qui seraient intéressées à devenir membres, n’hésitez pas à communiquer avec Carole Tremblay, responsable des communications et du recrutement, au 418 438-2792.



CALENDRIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Octobre 2022			Novembre 2022			Décembre 2022		
Récupération Lundi	Compost Mardi	Ordures Jeudi	Récupération Lundi	Compost Mardi	Ordures Jeudi	Récupération Lundi	Compost Mardi	Ordures Jeudi
3	4	6		1				
	11			8			6	8
17	18		14	15	17	12		
	25	27		22			20	
31			28	29		26		29